
La Bible enseigne le Purgatoire

Dans la Bible se trouve la preuve que le Purgatoire existe. On la trouve dans 1 Corinthiens chapitre 3, verset 15. Examinons cette preuve biblique pour le Purgatoire. J'utiliserai la version Segond 21 de la Bible, une célèbre traduction protestante.

1 Corinthiens 3 :15 est une preuve irréfutable pour le Purgatoire

1 Cor. 3 :11-15 - « Car personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, à savoir Jésus-Christ. Que l'on construise sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin ou de la paille, l'œuvre de chacun sera dévoilée : le jour du jugement la fera connaître, car elle se révélera dans le feu et l'épreuve du feu indiquera ce que vaut l'œuvre de chacun. Si l'œuvre que quelqu'un a construite sur le fondement subsiste, il recevra une récompense. **Si son œuvre brûle, il perdra sa récompense ; lui-même sera sauvé, mais comme au travers d'un feu.** »

Maintenant, regardons à nouveau la dernière partie de ce passage. Dans 1 Corinthiens 3 :15, nous voyons : « *Si son œuvre brûle, il perdra sa récompense ; lui-même sera sauvé, mais comme au travers d'un feu.* » Donc on parle de quelqu'un dont les œuvres ont été jugées. Ses œuvres sont en fait consumées ; il perd sa récompense, pourtant il est sauvé, mais au travers d'un feu. Il perd sa récompense, mais est sauvé par un feu.

Que signifie « perdra sa récompense » dans ce passage ?

Le mot grec qui est traduit ici par « perdra sa récompense » est *zemiotesetai*. Il vient du mot grec *zemioo*. Les formes de ce même mot grec *zemioo* — traduit par « perdra sa récompense » dans 1 Cor. 3 :15 — se trouvent dans d'autres passages de la Bible. **Le mot est utilisé pour signifier punition/peine.** Dans Exode 21 :22, Proverbes 17 :26, Proverbes 19 :19 et ailleurs, ce mot grec *zemioo* est utilisé pour signifier punition. Cela signifie que *zemiotesetai*, le mot traduit par « perdra sa récompense » dans 1 Cor. 3 :15, peut signifier punition.

Donc, l'homme qui perd sa récompense et qui est sauvé par le feu peut signifier **un**

homme qui est puni et sauvé par le feu. Ceci ne ressemble-t-il pas au Purgatoire ? Oui, ça y ressemble, parce que c'est exactement ce à quoi il est fait référence. Mais il y a d'autres éléments dans le même contexte qui démontrent son existence. Qui est cet homme, et pourquoi perd-t-il sa récompense ou est-il puni mais sauvé par un feu ?

Le contexte de 1 Corinthiens 3 concerne les chrétiens et certains péchés ou mauvaises œuvres

Le contexte de 1 Corinthiens 3 traite des membres de l'Église du Christ ; elle traite de croyants chrétiens de Corinthe. 1 Corinthiens 3 :3 nous dit que certains de ces chrétiens corinthiens tombaient dans des imperfections pécheresses et des délits contre Dieu. Certaines de ces mauvaises œuvres ou péchés sont identifiés dans 1 Corinthiens 3 :3 comme des querelles, des divisions et de la jalousie.

1 Cor. 3 :3 - « ... puisqu'il y a parmi vous de la jalousie, des disputes et des divisions, n'êtes-vous pas dirigés par votre nature propre et ne vous conduisez-vous pas d'une manière tout humaine ? »

Donc, le contexte de 1 Corinthiens 3 traite des différents types d'œuvres des croyants ; certaines d'entre elles ne sont pas si bonnes. Ces différents types d'œuvres (bons et mauvais) sont décrits dans 1 Corinthiens 3 :12.

1 Cor. 3 :12-13 - « **Que l'on construise sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin ou de la paille,** l'œuvre de chacun sera dévoilée : le jour du jugement la fera connaître, car elle se révélera dans le feu et l'épreuve du feu indiquera ce que vaut l'œuvre de chacun. »

Il y a de bonnes œuvres, qui sont appelées : or, argent et pierres précieuses. Celles-ci signifient une meilleure ou plus parfaite adhérence à l'Évangile du Christ. Ensuite il y a d'autres œuvres qui ne sont pas si bonnes. Ces œuvres mauvaises ou inutiles incluent les querelles injustifiées, les jalousies et divisions (comme mentionné ci-dessus). Elles sont décrites comme : du bois, du foin et du chaume. Ce sont les œuvres brûlées dans 1 Cor. 3 :15, pour lesquelles l'homme perd sa récompense ou est puni, mais il est sauvé, cependant par le feu.

Ce contexte correspond parfaitement à l'enseignement catholique sur le Purgatoire. Le second concile catholique de Lyon a défini le Purgatoire de cette façon :

Pape Grégoire X, *Concile Lyon II* ; 1274 : « **Que si, vraiment pénitents, ils sont morts dans la charité, avant d'avoir satisfait, par de dignes**

fruits de pénitence, pour ce qu'ils ont commis ou omis, leurs âmes sont purifiées après la mort par des peines purgatoires et purifiantes... »

[1]

Le Purgatoire n'est pas pour ceux qui sont morts en état de péché grave (mortel). De telles personnes vont en Enfer, comme le dit très clairement Galates 5 :19-21, 1 Cor.6 :9 et Éphésiens 5 :5-8. Le Purgatoire est pour ceux de la vraie foi qui ont été pardonnés pour leurs péchés, mais qui doivent malgré cela faire l'entière satisfaction pour les péchés qu'ils ont commis (plus sur ce point plus bas).

Par conséquent, dans 1 Corinthiens 3 :12, le bois, le foin et le chaume (qui sont brûlés) signifient les œuvres d'un homme mort dans l'état de la justification et qui a été pardonné de tout péché mortel qu'il aurait commis. Il est donc sauvé, mais n'a pas fait satisfaction pour ses péchés commis après le baptême.

Le cas de David est un excellent exemple d'un homme qui a été pardonné de ses péchés, mais n'en a pas fait la pleine satisfaction

L'un des meilleurs exemples d'un homme pardonné pour ses péchés graves, mais qui n'a pas fait satisfaction pour ceux-ci, est David. Dans 2 Samuel 11 (2 Rois 11, Vulgate), nous lisons que le roi David commit l'adultère avec Bethsabée. David fit également tuer son mari. Ce sont des péchés mortels. Si David était mort dans cet état, il serait allé en Enfer. 1 Cor. 6 :9 nous montre qu'aucun adultère ou meurtrier n'entrera au Ciel. Mais David se repentit de son péché quand il en fut reconnu coupable par Nathan dans 2 Samuel 12.

2 Samuel 12 :13 - « David dit à Nathan : J'ai péché contre l'Éternel ! Nathan lui répondit : **L'Éternel pardonne ton péché, tu ne mourras pas.** »

Le Seigneur avait remis le péché de David, et Nathan disait qu'il ne mourrait pas. Cela signifie qu'il ne mourrait pas éternellement. La faute du péché fut pardonnée parce que David était vraiment repentant et s'en était détourné, mais est-ce que tout était oublié ? Non, la satisfaction complète de ce péché mortel n'avait pas été faite. Nous lisons dans 2 Samuel 12 :14-15 que **David dut souffrir de la perte de son enfant pour faire satisfaction pour son péché — un péché qui avait déjà été pardonné.**

2 Samuel 12 :14-15 - « ... **parce que tu as fait blasphémer les ennemis de l'Éternel en commettant cet acte, le fils qui t'est né mourra.** »

Nathan retourna chez lui. L'Éternel frappa l'enfant que la femme d'Urie avait donné à David, et il fut gravement malade. »

Ceci fournit la preuve indéniable que la faute du péché d'un croyant peut être pardonnée sans que la peine soit entièrement retirée. Le concile de Trente le dit ainsi :

Pape Jules III, *Concile de Trente*, Se. 14, ch. 8, sur le sacrement de la Pénitence; 25 nov. 1551 : « ... **il est totalement faux et contraire à la Parole de Dieu de dire que la faute n'est jamais remise par le Seigneur sans que la peine entière soit aussi gracieusement remise.** On trouve, en effet, dans la sainte Écriture des exemples évidents et bien connus qui, en dehors de la tradition divine, réfutent très manifestement cette erreur [cf. Gn 3,16-19 ; Nb 12,14 ; Nb 20,11 ; 2S 12,13-14]. » ^[2]

Dans cette citation du concile de Trente, on trouve des références à de nombreux endroits dans les Écritures où un péché est pardonné sans que la peine soit entièrement remise. L'exemple de Nombres 20 doit être cité.

Nom. 20 :11-12 - « Puis Moïse leva la main et frappa deux fois le rocher avec son bâton. Il sortit de l'eau en abondance. L'assemblée but, ainsi que le bétail. Alors l'Éternel dit à Moïse et à Aaron : **Puisque vous n'avez pas eu assez confiance en moi pour respecter ma sainteté devant les Israélites, vous ne ferez pas entrer cette assemblée dans le pays que je lui donne.** »

Lorsque Moïse, par obéissance au commandement de Dieu, frappa le rocher pour y faire jaillir miraculeusement de l'eau, il y eut un certain niveau d'hésitation dans l'acte ou la manière dont lui et Aaron le présentèrent à la population. Un commentaire d'une bible catholique l'explique ainsi : « La faute de Moïse et d'Aaron, en cette occasion, fut une certaine méfiance et faiblesse dans la foi ; ne doutant pas de la puissance de Dieu ou de la véracité, mais appréhendant l'indignité de ce peuple rebelle et incrédule, et parlant donc avec une certaine ambiguïté. » (Bible Douay-Rheims).

En conséquence, Dieu dit à Moïse et Aaron que ce ne sera pas eux qui emmèneront le peuple vers la terre promise. Ce fut leur châtement, même s'ils restaient dans les faveurs de Dieu. Cette peine fut accomplie. Josué et Caleb conduisirent le peuple jusqu'à la terre promise.

Rien de souillé n'entrera dans le Paradis

Ce genre de satisfaction pour la peine restante due aux péchés pardonnables se fait souvent sur terre par de bonnes œuvres et des prières, en souffrant des épreuves et des tribulations, et par une adhérence plus parfaite à la vraie foi. Si une telle satisfaction n'est pas faite sur terre, elle est et doit se faire au Purgatoire — en supposant que la personne meurt en état de grâce (= justification). La satisfaction doit avoir lieu parce que le livre de l'Apocalypse explique, de façon très claire, que rien de souillé n'entrera dans le Ciel.

Apo. 21 :27 - « **Il n'entrera chez elle rien de souillé**, ni personne qui se livre à des pratiques abominables et au mensonge ; il n'entrera que ceux qui sont inscrits dans le livre de vie de l'Agneau. »

Nous lisons la même chose dans le livre des Hébreux.

Héb. 12 :14 - « Recherchez la paix avec tous et la progression dans **la sainteté : sans elle, personne ne verra le Seigneur.** »

Or, il faut souligner que le Purgatoire n'est pas pour ceux qui meurent en état de péché mortel ou en dehors de la Vraie foi. C'est seulement pour ceux qui meurent en état de grâce : la Justification. C'est pour ceux qui meurent dans la grâce, mais qui n'ont pas satisfait pour la peine temporelle due à leurs péchés pardonnés, mortels ou véniels, commis après le Baptême.

La Bible enseigne qu'il y a des péchés mortels et légers (véniels)

Les péchés mortels détruisent l'état de justification. C'est pourquoi Galates 5 :19-21, 1 Corinthiens 6 :9 et Éphésiens 5 :5-8 enseignent que les personnes qui commettent ces péchés mortels perdent leur « héritage » dans le Ciel (justification). Des exemples de péchés mortels sont la fornication, le meurtre, l'ivrognerie, le mensonge, la tricherie, le vol, la fraude, la masturbation, regarder de la pornographie, donner le plein consentement aux pensées impures, l'homosexualité, l'hérésie, l'idolâtrie, violer les commandements de Dieu, etc. Si les gens meurent en état de péché mortel, ils seront damnés. 1 Jean 5 :16 fait la distinction entre les péchés qui conduisent à la mort et les péchés qui ne le font pas.

1 Jean 5 :16-17 - « Si quelqu'un voit son frère **commettre un péché qui ne mène pas à la mort**, qu'il prie, et Dieu donnera la vie à ce frère ; je parle ici de ceux qui commettent un péché ne conduisant pas à la mort.

Il y a un péché qui mène à la mort, et ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier. Toute injustice est un péché, mais **tous les péchés ne conduisent pas jusqu'à la mort.** »

Dans leur conscience, les gens savent qu'il y a une grande différence entre le meurtre et des choses comme des explosions de colère ou d'impatience injustifiées. Le premier est clairement un péché mortel, tandis que le second est un péché véniel (d'ailleurs, une colère peut être justifiée).

Les péchés véniels (c.-à-d. des infractions légères contre Dieu) affaiblissent l'âme et la rendent plus vulnérables au péché mortel. Les péchés mortels détruisent l'état de justification et mettent une personne dans un état de damnation. Voilà pourquoi nous lisons ceci, immédiatement après le verset prouvant le Purgatoire (1 Cor 3 :15).

1 Cor. 3 :17 - « Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira, car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes. »

Ce verset parle de ceux qui meurent dans le péché mortel : injustifiés. Ils seront perdus. Le péché mortel ne peut être pardonné que par la confession auprès d'un prêtre valide, comme le prouve Jean 20 :23. Il peut également être pardonné par la contrition parfaite, avec l'intention d'aller se confesser.

1 Corinthiens 3 :17 est significatif pour cette discussion. Il démontre que **le contexte de 1 Corinthiens 3 traite des péchés**. C'est important. Si 1 Corinthiens 3 :15 renvoie bien à un homme qui perd sa récompense (puni) pour *ses péchés* et qui est sauvé par le feu (comme ça l'est), alors il ne fait aucun doute qu'il se réfère au Purgatoire.

Pour échapper à cette conclusion, certains non-catholiques niant le Purgatoire affirment que le contexte de 1 Cor. 3 ne traite pas des péchés, mais seulement des mauvaises œuvres. Ils fabriquent une (fausse) dichotomie entre péchés et mauvaises œuvres, comme si c'était deux catégories distinctes. Ils disent qu'il y a des mauvaises œuvres qui ne sont pas péchés. Mais cette tentative échoue lamentablement à la lumière de 1 Corinthiens 3 :17 (ci-dessus). 1 Corinthiens 3 :17 démontre que le contexte traite des péchés *pour lesquels certains d'entre eux sont détruits* (damnés). En plus, le Nouveau Testament n'enseigne pas qu'il y a une différence entre péchés et mauvaises œuvres.

Tout ceci établit que les péchés légers, ou les satisfactions ou imperfections qui sont laissées de côté pour certains péchés et brûlées, dans 1 Corinthiens 3 :15, sont effectivement des peines dues à des péchés dans le Purgatoire.

Autres preuves indirectes du Purgatoire : Matthieu 5 :25 et Matthieu 12 :32

D'autres preuves indirectes du Purgatoire se trouvent ailleurs dans le Nouveau Testament. La parabole suivante de Jésus en est un exemple.

Mat. 5 :25-26 - « Mets-toi rapidement d'accord avec ton adversaire, pendant que tu es en chemin avec lui, de peur qu'il ne te livre au juge, **que le juge ne te livre à l'officier de justice et que tu ne sois mis en prison. Je te le dis en vérité, tu n'en sortiras pas avant d'avoir remboursé jusqu'au dernier centime.** »

Nous voyons que Jésus raconte la parabole de l'homme qui, pour ses fautes, est jeté en prison jusqu'à ce qu'il paie ou satisfait sa dette. C'est exactement comme le Purgatoire.

Matthieu 12 :32 est aussi très pertinent à ce sujet.

Mat. 12 :32 - « Celui qui parlera contre le Fils de l'homme, cela lui sera pardonné ; mais celui qui parlera contre le Saint-Esprit, **le pardon ne lui sera accordé ni dans le monde présent ni dans le monde à venir.** »

Pourquoi Jésus dirait que le péché contre le Saint-Esprit ne sera pas pardonné dans ce siècle ou dans le siècle à venir ? Un Père de l'Église, le pape saint Grégoire le Grand, comprit que ces paroles de Jésus indiquent que certains péchés seront pardonnés ou satisfaits dans l'au-delà : au Purgatoire.

Pape St. Grégoire le Grand, Dialogues (4,40) ; 593 A.D. : « Chacun est présenté en jugement tel qu'il est en quittant cette vie. Néanmoins, **pour ce qui est de certaines fautes légères, il faut croire qu'il existe un feu purificateur avant le jugement, selon ce qu'affirme Celui qui est la Vérité, en disant que si quelqu'un a prononcé un blasphème contre l'Esprit Saint, cela ne lui sera pardonné ni dans ce siècle-ci, ni dans le siècle futur** [Mat. 12 :32]. Dans cette déclaration nous sommes amenés à comprendre que certaines fautes peuvent être remises dans ce siècle-ci, mais certaines autres dans le siècle futur. Car si on refuse quelque chose à quelqu'un en particulier, l'intellect en déduit logiquement que c'est accordé à d'autres. Mais, comme je l'ai dit, il faut y croire comme un dispositif possible pour les péchés petits et légers. » ^[3]

Jean 15 :2 et 1 Pierre 1 :7 : Dieu utilise le feu et la discipline pour purger ses enfants — ce qui correspond au Purgatoire

La Bible enseigne aussi que Dieu utilise le feu et la discipline pour réformer et tailler Ses enfants.

Jean 15 :2 - « Tout sarment qui est en moi et qui ne porte pas de fruit, il l'enlève; et tout sarment qui porte du fruit, **il le taille afin qu'il porte encore plus de fruit.** »

1 Pierre 1 :6-7 - « C'est ce qui fait votre joie, même si maintenant, puisqu'il le faut, vous êtes pour un peu de temps attristés par diverses épreuves. Ainsi, la valeur éprouvée de votre foi — beaucoup plus précieuse que l'or, qui est périssable et **que l'on soumet pourtant à l'épreuve du feu — aura pour résultat la louange, la gloire et l'honneur lorsque Jésus-Christ apparaîtra.** »

Jésus discipline Ses enfants, pour les rendre plus parfaits et pour qu'ils portent plus de fruits. Si ce n'est pas fait jusqu'à satisfaction sur terre, cela se fera dans le Purgatoire.

Mais les souffrances de Jésus sur la Croix n'ont-elles pas tout compensé ?

Certains non-catholiques aiment penser que la passion et la mort de Jésus-Christ ont tout compensé, y compris la peine due à tous les péchés futurs. Le Purgatoire ne peut pas exister, disent-ils, parce que Jésus-Christ a tout payé. Cet argument est faux pour de nombreuses raisons.

Premièrement, c'est prouvé faux dans Colossiens 1 :24.

Col. 1 :24 - « Je me réjouis maintenant dans mes souffrances pour vous **et je supplée dans ma vie à ce qui manque aux peines infligées à Christ pour son corps, c'est-à-dire l'Église.** »

Ce verset pourrait choquer ceux qui n'y sont pas familiers. Paul dit qu'il supplée pour l'Église ce qui manque aux peines du Christ. Puisque les souffrances du Christ étaient parfaites et d'une valeur infinie, qu'est-ce que cela peut bien signifier ?

Ce que saint Paul veut dire est que de nombreuses peines sont encore manquantes et nécessaires aux membres de l'Église pour qu'ils œuvrent pour leur salut, lequel

fut rendu possible par le sacrifice du Christ. Ce verset prouve que le sacrifice du Christ ne supprime pas toutes les inquiétudes quant à la possibilité d'une punition future à cause d'un péché. Si c'était vrai, alors Paul n'aurait jamais dit que ses souffrances achèvent ce qui manque au sacrifice du Christ pour les membres de l'Église ; Jésus n'aurait pas non plus parlé des punitions pour les péchés, ce qu'il fit à plusieurs reprises. Aussi, ce verset, Colossiens 1 :24, prouve la doctrine catholique de la communion des saints, et l'effet de la prière d'intercession et du sacrifice.

Deuxièmement, l'argument des protestants mentionné ci-dessus est réfuté par ce qui suit : S'il était vrai que le sacrifice de Jésus a tout compensé, y compris les peines futures dues aux péchés de chacun, alors plus personne ne devrait croire ou faire quoi que ce soit pour être sauvé. Le Sacrifice de Jésus aurait tout racheté. Mais, même les non-catholiques qui prétendent que Jésus a tout compensé admettent que les hommes ne sont pas tous sauvés. Ils admettent que les gens doivent faire quelque chose pour être sauvés. Avec un tel aveu, ils se contredisent et réfutent leur argument que les souffrances du Christ ont tout pris en charge.

Troisièmement, cet argument est fondé sur une très grave incompréhension de la Rédemption du Christ.

Quelle est la signification de la passion et de la mort de Jésus-Christ ? Jésus-Christ a racheté le monde et détruit les péchés des hommes, comme l'a défini le concile de Florence.

Pape Eugène IV, *Concile de Florence*, « Cantate domino ; » 1441, *ex cathedra* : « La sainte Église romaine croit fermement, professe et prêche que jamais être conçu d'un homme et d'une femme n'a été délivré de la domination du diable, sinon par la foi en **notre Seigneur Jésus Christ médiateur entre Dieu et les hommes, qui, conçu, né et mort sans péché, A SEUL PAR SA MORT ABATTU L'ENNEMI DU GENRE HUMAIN, EN DÉTRUISANT NOS PÉCHÉS, qui a de nouveau ouvert l'entrée du Royaume céleste** que le premier homme avait perdue par son propre péché avec toute sa descendance... » ^[4]

Cela signifie que tout péché qui est pardonné est pardonné par Jésus-Christ, et spécifiquement par le mérite de Sa passion et de Sa mort. Cette rémission est seulement accordée à ceux qui Le suivent et qui font ce qu'Il dit qui doit être fait, ce qui leur permet de bénéficier de Sa Rédemption. Elle ne signifie pas que Dieu ne punira pas des personnes pour de futurs péchés. Elle ne signifie pas que la peine a été absoute pour tous les péchés du monde entier.

L'Ancien Testament (le vrai) prouve le Purgatoire — 2 Macchabées 12 :46

Il y a une autre preuve du Purgatoire ; elle provient du second Livre des Macchabées. Certains non-catholiques pourraient immédiatement penser : « ce livre n'est pas dans ma Bible. » C'est vrai que les livres Macchabées ne sont pas dans la Bible protestante. Ils ne sont pas dans la Bible protestante car Martin Luther, le premier protestant, les en a retirés quand il se sépara de l'Église catholique. Il avait également ajouté le mot « seul » dans Romains 3 :28, et critiquaient d'autres livres laissés dans la Bible protestante, comme le livre de Jacques.

En tout, il manque sept livres de l'Ancien Testament dans la Bible protestante. Ces livres furent retirés car ils contiennent des choses qu'enseigne le catholicisme mais que rejette le protestantisme. Même s'ils ont fait partie du canon — ou de la collection de l'Écriture — depuis l'époque de l'Église primitive, la Bible protestante les a quand même rejetés. Le fait que les livres rejetés par les protestants (tels les livres Macchabées) fassent véritablement partie de l'Écriture, peut se prouver par la Bible elle-même.

La Septante

La Septante est la célèbre traduction grecque de l'Ancien Testament réalisée par 70 érudits quelques siècles avant la naissance de Jésus-Christ. Vous pouvez lire beaucoup de choses sur la Septante sur internet. Cette fameuse traduction de l'Ancien Testament, de l'hébreu au grec, contient les sept livres que rejette la Bible protestante. Or, voilà ce qui est intéressant : Près de 350 citations de l'Ancien Testament sont parvenues jusqu'au Nouveau Testament. Eh bien, près de 300 de ces citations sont tirées de la version Septante de l'Ancien Testament. En d'autres termes, le Nouveau Testament, qu'ont les protestants, cite la version de l'Ancien Testament qui accepte les livres catholiques de la Bible. **Cela signifie que les auteurs du Nouveau Testament acceptaient la version de la Septante, et donc les sept livres que les protestants rejettent.** Mais il y a plus. Dans Hébreux 11 :35 des bibles protestantes et catholiques, nous trouvons la référence d'un événement qui n'est enregistré que dans le chapitre 7 du Second Livre des Macchabées.

Héb. 11 :35 - « Des femmes ont retrouvé leurs morts par la résurrection. D'autres ont été torturés et n'ont pas accepté de délivrance afin d'obtenir une meilleure résurrection. »

Cette référence se trouve en un seul endroit dans la Bible. On le retrouve dans 2 Macchabées 7, qui raconte l'histoire de la mère et de ses sept fils. Cette mère et

ses sept fils refusèrent la délivrance de la torture pour obtenir la résurrection avec les justes. Ainsi, dans Hébreux 11 :35 saint Paul fait référence au second livre des Macchabées. Ceci démontre que 2 Macchabées, que n'a pas la Bible protestante, fait partie du véritable Ancien Testament. 2 Macchabées 12 enseigne clairement la prière pour les morts et de ce fait le Purgatoire.

2 Mac. 12 :46 - « Elle est donc sainte et salutaire la pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. »

Ce verset enseigne le Purgatoire. Il dit que c'est une sainte pensée de prier pour les morts afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. La Bible nous enseigne donc qu'il y a un lieu après la mort où certains fidèles seront sauvés mais détenus, où ils peuvent être aidés par la prière. Ceci correspond à l'enseignement de 1 Corinthiens 3 :15 que nous avons déjà vu, qui dit que certaines personnes sont sauvées tandis qu'elles perdent leur récompense (sont punies), mais par le feu. Ce lieu est le Purgatoire, et ce verset le prouve clairement. Voilà pourquoi ce livre fut retiré de la Bible par ceux qui voulaient inventer une nouvelle version du christianisme - laquelle n'est conforme ni à la tradition ni à l'enseignement de la Bible.

Les Pères de l'église croyaient au Purgatoire et aux prières pour les morts

En plus de toutes ces preuves bibliques, le Purgatoire est prouvé par le fait que les Pères de l'Église chrétienne y croyaient tout autant que les prières pour les morts. Saint Augustin est un célèbre Père de l'Église. Il est honoré chez les catholiques, et plus généralement par des non-catholiques se disant chrétiens. Il croyait clairement au Purgatoire.

St. Augustin d'Hippone, *Sermons* ; 411 A.D. : « Mais les prières de la sainte Église, le sacrifice de notre salut et les aumônes distribuées dans l'intérêt de leurs âmes, obtiennent pour eux sans aucun doute que le Seigneur les traite avec plus de clémence que n'en ont mérité leurs péchés. En effet la tradition de nos pères et la pratique universelle de l'Église veulent qu'en rappelant au moment prescrit, durant le sacrifice même, le souvenir **des fidèles qui sont morts dans la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, on prie pour eux** et on proclame que pour eux on sacrifie... » ^[5]

Notez que saint Augustin dit que toute l'Église chrétienne prie pour les fidèles défunts : ceux qui sont morts en communion appropriée avec l'Église véritable.

St. Augustin, *Traité de la Foi, de l'espérance, et de la charité* ; 421 A.D. : « Y a-t-il dans l'autre monde une épreuve analogue ? Il n'y aurait là rien d'extraordinaire, et on peut se poser cette question. Par une loi plus ou moins mystérieuse, il peut y avoir des fidèles qui **se purifient, dans les flammes**, de leur attachement excessif aux choses d'ici-bas, et qui se sauvent en endurant un supplice dont la longueur est en rapport avec l'intensité de leurs désirs mondains... » ^[6]

St. Augustin, *Traité de la Foi, de l'espérance, et de la charité* ; 421 A.D. : « Il est incontestable que les âmes des morts sont soulagées par la piété des vivants, quand on fait offrir pour elles le sacrifice du Médiateur ou qu'on répand des aumônes dans l'Église. » ^[7]

Beaucoup d'autres Pères pourraient être cités, mais en voici quelques autres :

St. Grégoire de Nysse, *Sermon sur les morts* ; 383 A.D. : « [un homme]... parce qu'il ne pourra pas prendre part à la vie divine sans être lavé par le feu purificateur de la souillure immiscée en son âme. » ^[8]

Tertullien, *De la monogamie* ; post. 213 A.D. : « En effet, elle prie pour le repos de son âme ; elle demande pour lui le rafraîchissement ; elle conjure Dieu de la réunir à lui au jour de la résurrection, et chaque année elle célèbre l'anniversaire de sa mort par l'oblation du sacrifice. » ^[9]

Cela prouve que même au 3^e siècle, la pratique de l'Église consistait à prier pour les fidèles défunts : ceux qui sont morts avec la vraie foi et apparemment libres de tout péché mortel.

St. Cyrille de Jérusalem, *Les Catéchèses* ; 350 A.D. : « ... nous faisons mention de ceux qui se sont endormis [les morts]... avec la même confiance qu'un puissant secours sera accordé aux âmes pour lesquelles montre notre prière... » ^[10]

St. Jean Chrysostome, *Homélie sur 1 Corinthiens* ; 392 A.D. : « Sachons donc leur porter secours, et célébrons leur commémoration. Si les fils de Job ont été purifiés par le sacrifice de leur père [Job 1 :5], pouvez-vous douter que nos offrandes pour ceux qui ne sont plus, leur apportent quelque consolation ? ... **Empressons-nous de porter notre secours à ceux qui ne sont plus, et d'offrir pour eux des prières.** » ^[11]

Nous pouvons voir que le Purgatoire est enseigné dans l'Écriture et que les premiers chrétiens y croyaient. Pourquoi les anciens chrétiens croyaient-ils au Purgatoire et

aux prières pour les morts ? Ce n'est évidemment pas parce que c'était une doctrine humaine, mais parce qu'ils voyaient clairement ce qui était enseigné dans la Bible et ce qui faisait partie de la Tradition reçue des Apôtres.

Notes

- [1] Peter Hünemann, Heinrich *Denzinger*, *Enchiridion Symbolorum, Symboles et définitions de la Foi catholique*, 38^e éd., Éd. française, Éditions du Cerf, Paris, 2010, n° 856.
- [2] *Denzinger*, Ed. du Cerf, n° 1689.
- [3] William Jurgens, *The Faith of the Early Fathers*, The Liturgical Press, Collegeville, MN, 1970, Vol 3, n° 2321.
- [4] *Denzinger*, Ed. du Cerf, n° 1347.
- [5] Internet, St. Augustin, *Œuvres complètes*, XXIX-Sermons détachés, Sermon CLXXII, trad. M. Raulx, Bar-le-Duc, 1869, num. Abbaye Saint Benoît de Port-Valais, n° 2.
<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/sermons/sermons2/172.htm>
The Faith of the Early Fathers, Vol 3, n° 1516.
- [6] St Augustin, *Traité de la Foi, de l'espérance, et de la charité*, Éditions Première Partie, Lyon, 2013, p. 112.
- [7] Internet, St. Augustin, *Œuvres complètes*, XXXI-*Traité de la Foi, de l'espérance, et de la charité*, n° 29, chap. CX.
<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/foi/>
The Faith of the Early Fathers, Vol 3, n° 1930.
- [8] Internet, Grégoire de Nysse, *Discours sur les morts*, trad. G. Bady, d'après un mémoire de maîtrise, Paris IV, oct. 1994, p. 17.
http://www.gregoiredenysse.com/html/defunts/gdn_sur_les_morts.PDF
- [9] Internet, Tertullien, *De la monogamie*, X, trad. E.-A. de Genoude, 1852, num. R. Pearse, 2003, § 2.
http://www.tertullian.org/french/g3_16_de_monogamia.htm
- [10] Les pères dans la foi, Cyrille de Jérusalem, *Les catéchèses*, Migne, Paris, 1993, p. 340.
- [11] Internet, St. Jean Chrysostome, *Œuvres complètes*, Corinthiens, *I^{ère} épître aux Corinthiens*, Homélie XLI, n° 591.
<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/chrysostome/corinthiens/1co41.htm>